

Commissariat général au Développement durable

Direction de la recherche et de l'innovation

Service de la recherche

Programme « Biodiversité, gestion forestière et politiques publiques »

APPEL À PROPOSITIONS DE RECHERCHE 2013

**« BIODIVERSITÉ, GESTION FORESTIÈRE,
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POLITIQUES PUBLIQUES »**

Date de publication de l'appel : 13 novembre 2013

***Date limite de réception des projets :* 23 février 2014 minuit.**
(sous les deux formes : papier et numérique)

Contacts :

Jurgis Sapijanskas (MEDDE / Service de la recherche, chargé de mission *Biodiversité, forêt et sol*)
jurgis.sapijanskas@developpement-durable.gouv.fr

Viviane Appora (GIP ECOFOR, chargée de mission)
viviane.appora@gip-ecofor.org



Appel à propositions de recherche « Biodiversité, gestion forestière, changement climatique et politiques publiques »

INTRODUCTION

Le programme « Biodiversité, gestion forestière et politiques publiques » (BGF¹) a été conçu pour développer les connaissances sur l'évolution et le rôle de la biodiversité des espaces boisés et apporter des éléments d'aide à la décision aux responsables concernés par sa préservation dans les forêts.

Bien qu'historiquement les deux questions de la biodiversité forestière et du changement climatique aient été traitées par deux programmes de recherche différents au sein du ministère de l'Ecologie, BGF et GICC (Gestion et impacts du changement climatique)², les interactions entre biodiversité et gestion forestière ne peuvent aujourd'hui se concevoir sans prendre en compte les modifications du climat. En effet, le changement climatique affecte directement le devenir des espèces forestières et les mesures de gestion prises pour l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique sont également susceptibles d'impacter la biodiversité.

Les questions relatives aux domaines de la biodiversité et du changement climatique relèvent, en matière de forêt, de multiples politiques publiques, dont celles s'inscrivant dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique et des initiatives visant à promouvoir une gestion durable des forêts tel le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) ou encore le processus pan-européen des conférences ministérielles pour la protection des forêts en Europe (CMPFE). Les problématiques de biodiversité et de changement climatique sont au cœur de la transition écologique, la forêt occupant une place toute particulière dans la transition énergétique et dans la constitution de la trame verte et bleue au travers, notamment, des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Cet appel contribuera en outre aux volets *forêt* et *biodiversité* du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

Le présent appel à propositions de recherche s'inscrit ainsi à l'intersection de trois domaines majeurs des politiques publiques : la préservation de la biodiversité, la mise en place des stratégies de réponse au changement climatique et la promotion de gestions forestières durables.

Organisation du texte de l'appel à propositions de recherche

Dans une première partie, le sens des termes *biodiversité*, *changement climatique* et *gestion forestière* tels qu'ils sont utilisés dans cet appel est précisé.

Le texte de l'appel développe ensuite deux axes de recherches bien identifiés et complémentaires. Le premier axe mobilise l'écologie appliquée et la recherche finalisée sur les itinéraires techniques de gestion pour aborder les interactions entre biodiversité, changement climatique et actions de gestion, compte tenu de la structure, de la composition, de la dynamique et du fonctionnement des écosystèmes. Le second axe offre une entrée par les sciences humaines et sociales. Il concerne l'interprétation des informations par l'ensemble des acteurs afin de mieux comprendre la chaîne menant de l'information à la décision d'agir ou de ne pas agir. Ce second axe questionne en outre le rôle des politiques publiques, de la gouvernance et de la coordination pour mieux déterminer les modalités, échelles d'action et instruments de politique publique les plus à même de promouvoir des prises de décisions de gestion pertinentes malgré un contexte de forte incertitude.

Enfin, l'organisation et les modes d'action du programme, les modalités de soumission et d'évaluation des propositions, le calendrier général et les contacts sont détaillés.

¹ <http://bgf.gip-ecofor.org/>

² <http://www.gip-ecofor.org/gicc/>

Cadre de l'appel à propositions de recherche

Biodiversité : vers une approche plus systémique

Le programme vise à inciter de nouvelles approches pour mieux prendre en compte le fonctionnement et la dynamique des systèmes dans le triptyque biodiversité, changement climatique et gestion forestière. Jusqu'ici, les approches privilégiées dans le programme BGF ont été centrées sur les espèces et les habitats, en s'interrogeant sur leur dynamique, leurs liens avec la gestion forestière, leur état de conservation, leur suivi par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, leur organisation spatiale et leurs représentations sociales. Pour prolonger les approches de représentation et de modélisation utilisées jusqu'à présent, les propositions de recherches abordant les échelles plus intégrées des réseaux d'interactions et des écosystèmes plutôt que celles des essences ou espèces sont attendues. Les approches par traits fonctionnels et réseaux d'interactions trophiques et non trophiques seront donc privilégiées.

Comme pour les appels précédents, le programme BGF a pour vocation d'apporter des éléments de réponses sur l'état, la dynamique et le devenir de l'ensemble de la biodiversité forestière (sans se limiter à la flore). Il s'agit en outre de favoriser l'étude du rôle de la qualité, incluant structure et biodiversité, des sols. Afin de favoriser l'émergence d'approches systémiques de la biodiversité forestière, il s'agit enfin d'améliorer nos connaissances des systèmes de gestion et d'utilisation des ressources et services, ainsi que des logiques d'acteurs et d'utilisateurs impactées par les politiques publiques.

Changement climatique : un bouleversement des écosystèmes, de leur représentation et de leur gestion

S'accompagnant de changement dans les tendances mais aussi dans les variations, et notamment dans l'intensité et la fréquence des événements extrêmes, le changement climatique amène de véritables ruptures de l'organisation, de la dynamique et de la représentation des systèmes forestiers. Ainsi, il devient urgent de mieux prendre en compte, surtout à l'échelle de temps de la dynamique et de la gestion forestière (de l'ordre du siècle), les risques et les incertitudes liés au changement climatique. Ceux-ci concernent les modifications des communautés d'espèces et du fonctionnement des écosystèmes. A l'échelle des espèces, les modifications d'aires et déjà observées sont de trois types : spatiales (le déplacement d'aires de répartition d'espèces par exemple), temporelles (phénologie) ou « intrinsèques » (physiologie, comportement). Ces changements pourraient engendrer des modifications profondes des assemblages d'espèces, des réseaux d'interactions trophiques et non-trophiques, et donc du fonctionnement des écosystèmes. Le changement climatique bouleverse ainsi les points de vue, du fait par exemple des dépérissements annoncés de systèmes forestiers bien établis, et amène à revoir aussi bien les règles de production que de conservation. Si les gestionnaires forestiers commencent à s'approprier ces enjeux en interaction avec la recherche, par exemple à travers le Réseau mixte technologique (RMT) AFORCE, il convient, dans le cadre de cet appel, d'aborder les interactions entre préservation de la biodiversité et adaptation au changement climatique. Il s'agira notamment d'étudier les impacts sur la biodiversité des mesures envisagées pour favoriser l'adaptation au changement climatique, et réciproquement, les impacts des mesures de gestion prises en faveur de la biodiversité sur le potentiel d'adaptation des forêts.

L'atténuation du changement climatique n'est pas spécifiquement ciblée par cet appel d'offre. L'impact des mesures de gestion sur le climat à des échelles globales ou sur les bilans de flux de gaz à effet de serre se situe en effet au-delà du champ de cet appel et est traité par d'autres programmes comme le programme REACTIF de l'Ademe. Les travaux portant sur le changement climatique partent traditionnellement du global pour étudier les effets à l'échelle locale. Pourront être envisagées ici des études aux échelles plus locales pour étudier l'impact de mesures de gestion forestière en faveur de la biodiversité sur l'atténuation du changement climatique comme le stockage de carbone dans la biomasse aérienne ou les sols et réciproquement de mesures d'atténuation sur la biodiversité (au travers par exemple de son effet sur le micro-climat forestier).

Gestion forestière : une complexité de pratiques à différentes échelles

La gestion forestière ne se limite pas à la sylviculture, mais est entendue ici comme l'ensemble des choix d'intervention (y compris la non-intervention) en forêt visant à assurer la fourniture de services écosystémiques considérés dans leur acception la plus large, allant de l'auto-entretien des écosystèmes aux services récréatifs et socio-culturels en passant par la régulation des grands équilibres et l'approvisionnement en bois et produits non ligneux. La gestion forestière comprend donc les mesures de conservation (parc et réserves naturelles, réserves biologiques, îlots de sénescence ...) ainsi que le choix d'essences, de pratiques sylvicoles et d'aménagement, qui visent à rendre les forêts moins vulnérables ou plus résilientes aux tempêtes, sécheresses, incendies et invasions biologiques.

Au-delà des considérations écologiques ou techniques, les choix de gestion sont aussi fondés sur l'évolution permanente des systèmes sociaux et économiques, fonction des acteurs en présence, de leurs besoins, représentations et systèmes de valeur.

Dans le contexte du programme BGF, les projets devront rester proches de la gestion avec des préconisations ou recommandations co-construites entre chercheurs et gestionnaires (Cf. les modes d'action du programme).

De façon générale, cet appel devra contribuer à la formulation de recommandations pour assurer la complémentarité des politiques publiques en faveur de la préservation de la biodiversité, de la mise en place de stratégies de réponse au changement climatique et de la promotion de gestions forestières durables. Les projets pourront notamment interroger les outils de politique forestière existants (charte forestière de territoire, plan simple de gestion ...). Sans que cela soit une condition nécessaire, il est souhaitable que certains projets puissent aller jusqu'à la proposition d'outils rénovés de définition des habitats, des stations forestières, voire de nouveaux cadres conceptuels de gestion.

PRÉSENTATION DES AXES DE RECHERCHES ET DES THÉMATIQUES ASSOCIEES

L'appel propose deux entrées aux porteurs de projet, par la biologie et l'écologie (axe 1) ou par les sciences humaines et sociales (axe 2). Les propositions de recherche pourront s'inscrire dans l'un des deux axes ou dans les deux, nombre de problématiques appelant à des recherches interdisciplinaires.

La gestion forestière s'inscrit dans un territoire marqué par des conditions écologiques et des pratiques spécifiques. Les projets sont donc souvent contingents à ce territoire et ses conditions particulières. Il est néanmoins souhaité que les recherches proposées puissent contribuer à des résultats transposables à d'autres situations. Les porteurs de projets sont donc invités à exposer en quoi leur projet pourra conduire à des résultats à portée générique.

Il est rappelé que les axes et thématiques qui suivent s'inscrivent entièrement dans le cadre défini par la section précédente. En particulier, ce qui doit être entendu par les termes biodiversité, changement climatique et gestion forestière a été explicité dans les paragraphes correspondants du « Cadre de l'appel à propositions de recherche » et n'est pas répété.

Axe 1 : Entrée par les sciences de la nature : changement climatique, mesures de gestion et dynamique de la biodiversité dans les écosystèmes

Le premier axe questionne les sciences de la nature pour, d'une part, étudier le devenir et le rôle de la biodiversité dans la réponse des écosystèmes forestiers au changement climatique et, d'autre part, étudier les effets réciproques des mesures de préservation de la biodiversité et des mesures de gestion forestière envisagées pour répondre au changement climatique.

1.1. Étudier le devenir et le rôle de la biodiversité dans la réponse des écosystèmes forestiers au changement climatique pour favoriser l'émergence de gestions forestières innovantes

La prévision des réponses du vivant au changement climatique est devenue un champ de recherche très actif. Mais la multiplicité des approches et la variabilité des prédictions ne mettent pas à jour d'image claire de la biodiversité future. En particulier, si les évolutions constatées au sein des systèmes naturels sont nombreuses, leur attribution au changement climatique reste difficile du fait du manque de connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et de la superposition des effets de la gestion et des autres pressions anthropiques. La plupart des connaissances sont dérivées d'approches étudiant les espèces une à une, alors que pour nombre d'entre elles, l'impact principal du changement climatique risque d'intervenir par modification des réseaux d'interactions tels des désynchronisations ou inadéquations spatiales entre consommateurs ou prédateurs et leurs ressources.

Il s'agira donc ici d'étudier les effets attendus du changement climatique sur le devenir de la biodiversité forestière, représentée comme un système d'interactions, en valorisant autant que possible les dispositifs expérimentaux et résultats empiriques existants (études de gradients altitudinaux ou latitudinaux, plantations comparatives, dendrochronologie, front de colonisation et marges arrière d'aires de distributions ...). A ce titre, les marges arrière d'aires de distribution ont été, jusqu'ici, relativement peu étudiées alors même qu'elles pourraient contribuer à mieux évaluer la résistance des écosystèmes forestiers et notamment identifier des espèces, morphes ou provenances résistantes. L'ensemble de ces connaissances pourront notamment contribuer à l'établissement et au maintien de continuités écologiques adéquates.

Réciproquement, il s'agira d'étudier l'effet de la biodiversité forestière sur la stabilité, la résilience et la résistance des écosystèmes forestiers et de leur fonctionnement dans un contexte de changement climatique. L'exploration de l'hypothèse d'assurance de la diversité biologique par laquelle des écosystèmes diversifiés seraient plus stables, résilients ou résistants et sa possible utilisation pour adapter la gestion est considérée comme prioritaire.

1.2. Étudier les effets réciproques des mesures de gestion forestière envisagées pour faire face changement climatique ou pour la conservation de la biodiversité

Si le thème 1.1 part de questions écologiques pour envisager ensuite leurs conséquences en matière de gestion, il s'agit dans le thème 1.2 d'étudier la cohérence de scénarii de gestion justifiés jusqu'ici de façon indépendante pour, d'une part, l'adaptation et/ou l'atténuation du changement climatique et, d'autre part, pour la préservation de la biodiversité.

La gestion forestière intervient à la fois comme une pression sur la biodiversité pour satisfaire toutes les fonctions sociales de la forêt dont la production, mais aussi comme un moyen de la conserver par des mesures spécifiques (réserves, îlots, corridors...). Les modalités de gestion composent un espace à plusieurs dimensions que les gestionnaires ont besoin d'explorer le plus largement possible, dans un contexte où ils doivent fournir toujours plus de services et produits tout en subissant des contraintes climatiques et économiques renforcées. Les scénarii de gestion envisagés devront permettre d'aborder cette complexité et ne pas se limiter à un axe unique d'intensité de gestion opposant les modalités intensives et extensives, ni par exemple à la question du choix des essences autochtones versus allochtones. Ils pourront se baser sur des choix sylvicoles (choix des essences et

du matériel végétal, méthodes de régénération, gestion des sols, durée de la révolution, densité des peuplements, taux de mélange et composition des peuplements) ou des choix d'aménagement d'espaces naturels boisés (type, organisation spatio-temporelle des zonages, diversification des cycles de production). Ils pourront notamment considérer l'impact sur la biodiversité de mesures de transformation profonde des peuplements arborés (changement d'essences ou de génotypes, raccourcissement des révolutions...) envisagées pour répondre au changement climatique. Réciproquement, l'impact en matière de potentiel d'adaptation des forêts ou d'atténuation en forêt de mesures de gestion prise en faveur de la biodiversité pourra être étudié.

Dans un contexte ainsi défini de scénarii de gestion, l'analyse écologique devra s'attacher à intégrer un cadre écosystémique, par exemple, en prenant en compte plusieurs niveaux trophiques, des représentations fonctionnelles et dynamiques, ou le compartiment sol.

Axe 2 : Entrée par les sciences humaines et sociales : stratégies et décisions des acteurs, gouvernance et politiques publiques pour gérer la biodiversité forestière dans le contexte du changement climatique

Les questions relatives à la biodiversité sont multiples, complexes et en interaction avec de nombreuses logiques environnementales et sociétales. Face à cette réalité, les connaissances sont encore fragmentaires de sorte que les postures s'établissent largement sur la base d'interprétations subjectives. La prise en compte du changement climatique ajoute à cette dimension dynamique et évolutive des scènes sociales en y intégrant des aléas nouveaux ou renforcés et de nombreuses sources d'incertitude. Ce contexte changeant, variable, incertain et soumis à une pluralité de politiques publiques conditionne largement l'évolution des représentations de la forêt et de sa biodiversité, ainsi que celle des pratiques de gestion les plus appropriées qui ont elles-mêmes une influence sur le devenir des écosystèmes forestiers. La prise en compte des processus sociaux est fondamentale pour construire des modes de gestion répondant aux problématiques de la biodiversité et du changement climatique, car ces processus déterminent la place que ces deux enjeux occupent dans les représentations et dans les pratiques.

C'est pourquoi cet axe vise à mieux appréhender tout d'abord la façon dont se constituent les points de vue des acteurs tels que les propriétaires, gestionnaires, animateurs de territoires, industriels du bois, responsables politiques, usagers de la forêt et associations de protection de la nature, etc. Cet axe questionne ensuite les modalités selon lesquelles les politiques publiques, la gouvernance et la coordination sont à même d'interagir avec ces points de vue pour permettre une prise de décision conciliant les enjeux de biodiversité et du changement climatique dans un contexte incertain.

2.1. Savoirs, informations, représentations et stratégies de gestion des forêts

Face à la multiplicité des sources d'information, à leur degré variable de validité scientifique, aux différentes échelles de territoire qu'elles concernent, à leurs contradictions et aussi au manque flagrant de connaissances dans certains domaines, les choix de gestion pour le futur sont rendus difficiles et exposés à la critique. Il importe donc de bien comprendre sur quelles bases reposent ces choix et de quelle manière se construit la chaîne qui mène de l'information à la décision d'agir ou de ne pas agir.

Les projets pourront ainsi s'attacher à identifier les éléments de connaissance dont les acteurs disposent et les modalités d'accès à ces informations. Quelle est la nature de ces connaissances et leur degré de spécificité pour la biodiversité forestière et le changement climatique (scientifique, technique, personnelle)? Quelles en sont les sources (média grand public et professionnels, publications scientifiques, transmission orale, expériences individuelles, histoire locale et familiale, intuition, lieux de débats, etc.)? Quel crédit leur est accordé et selon quels systèmes la validité de ces différentes sources et des informations qu'elles diffusent est-elle évaluée? Quels sont les médiateurs de l'information considérés comme crédibles et légitimes (syndicats, gérants de coopératives, élus, employeurs, personnalités scientifiques, experts forestiers, animateurs et chargés de mission des territoires, etc.)? Selon quels filtres ces médiateurs interprètent-ils eux-mêmes les informations, de quels types de pouvoir disposent-ils pour convaincre et orienter les décisions, par quels canaux et réseaux diffusent-ils leurs messages?

Confrontés, d'une part, à des informations dispersées et, d'autre part, à des incitations par les politiques publiques, comment les gestionnaires forment-ils leurs décisions? Dans quelle mesure la superposition en forêt de multiples politiques publiques relatives en particulier à la biodiversité, à la forêt, à l'énergie et au climat constitue-t-elle un frein à l'action? Quel est le poids de notions associées, à tort ou à raison, au changement climatique (temps qu'il fait, accidents climatiques, incendies, dépérissements, etc.) et à la biodiversité (adaptation, résilience, habitats et espèces remarquables, espèces envahissantes, etc.)? Comment modulent-elles l'interprétation des informations et entrent-elles en jeu dans la prise de décision en matière de gestion? Comment les propriétaires et gestionnaires forestiers s'approprient-ils les modes de financements et les réglementations pour former leurs décisions?

Les projets pourront notamment s'intéresser à la construction et à la dynamique des systèmes économiques et sociaux qui sont à la base des comportements individuels ou collégiaux. Une approche psycho-sociologique des croyances, inquiétudes, dénis, résistances au changement de pratiques, formes d'évaluation du risque et des enjeux, processus cognitifs d'appropriation des éléments du contexte, difficultés à faire des choix, etc. pourrait également s'avérer pertinente. Des études de cas sur les processus de décision d'action ou de non-action et leurs motivations seront appréciées.

On s'interrogera, par exemple, sur les freins à l'application de préconisations techniques faites soit dans le cadre du changement climatique, soit dans celui de la biodiversité des forêts. On pourra les classer notamment selon le niveau d'action (individuel, collégial, local ...) et examiner en quoi l'incertitude fragilise l'application de ces recommandations.

Enfin, les savoirs et savoir-faire traditionnels des gestionnaires de forêts doivent être adaptés à ces nouvelles conditions. Les projets pourront donc chercher à identifier les nouvelles compétences (techniques, économiques, écologiques, scientifiques) que les acteurs (selon différents niveaux d'action) considèrent comme nécessaires pour prendre les décisions adéquates.

2.2. Rôle des politiques publiques, de la gouvernance et de la coordination

Le changement climatique conduit à réexaminer des choix de gestion fondamentaux (objectifs assignés à la forêt, essences et structures des peuplements forestiers) qui conditionnent et structurent une partie importante de la biodiversité en forêt. De même, alors qu'aucun cadre de référence alternatif n'est validé ou accepté, les notions d'habitats et de stations forestières qui forment respectivement les bases des politiques de préservation de la biodiversité et de la gestion forestière peuvent être aujourd'hui remises en question dans le contexte du changement climatique. L'action et le rôle de l'État se trouvent ainsi largement interrogés dans leurs visées, leurs modes (zonage fixes, réglementation ou incitation) et leurs échelles (Plan Simple de Gestion, objectifs agrégés aux niveaux nationaux). Il s'agit donc ici d'aider à la formulation de politiques publiques innovantes et, à différentes échelles, répondant aux spécificités de systèmes dont les réponses sont incertaines et n'interviendront parfois qu'à des pas de temps longs, c'est-à-dire à l'échelle du cycle de vie d'un arbre.

Une question fondamentale pour les politiques publiques est de déterminer les modalités, échelles d'action et instruments de politique publique (e.g. réglementation, incitation ou laisser-faire) les plus à même de promouvoir des prises de décisions de gestion pertinentes malgré le contexte d'incertitude.

En particulier, quels sont les modes de gouvernance les plus à même de faciliter la recherche de solutions les plus adaptées au milieu et assurant que les enjeux collectifs sont pris en compte et que les bons compromis sont trouvés entre différentes politiques? Il s'agit par exemple d'explorer dans quelle mesure la gestion adaptative permet de sortir de l'immobilisme en mettant à jour les intérêts, limites, facteurs de succès et d'échecs d'une gestion organisée comme un apprentissage, et donc basée sur la capitalisation et la diffusion de retours d'expériences.

Le maintien, voire le renforcement d'une grande variété de pratiques de gestion peut, par exemple, être considéré comme bénéfique aussi bien au point de vue de la biodiversité que de la résilience des forêts face au changement climatique. Mais, dans le cadre d'une structure foncière très hétérogène de la propriété forestière, une telle orientation pose question lorsqu'il s'agit, par exemple, d'arbitrer entre prévention des événements extrêmes et adaptation aux évolutions climatiques tendancielles, ou en-

core entre le renforcement des continuités écologiques et la lutte contre les espèces envahissantes. Il s'agira d'étudier dans quelle mesure et à quelles échelles la diversité des pratiques de gestion peut participer à la gestion durable des forêts. Quelle action publique permettrait de promouvoir et d'encadrer cette diversité de pratiques?

En corollaire, il convient de s'interroger sur les instruments actuels, ou leurs modalités, qui ne seraient pas « adaptés » à l'émergence du changement climatique ou bien le seraient moins, ou encore le seraient sous réserve d'ajustements.

Les projets pourront notamment s'appuyer sur des comparaisons internationales des modalités, échelles d'action et instruments d'actions publiques.

ORGANISATION DU PROGRAMME

Comme tous les programmes incitatifs de recherche du MEDDE, le programme BGF est géré par différentes instances dont les rôles respectifs sont brièvement rappelés ci-après :

Le **Comité d'orientation** (CO), présidé par le Chef du Service de la recherche est composé de représentants des directions générales du MEDDE, d'autres ministères, des services déconcentrés de l'État, d'associations et d'autres représentants des gestionnaires et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. Il a pour missions de définir les orientations du programme, de déterminer les propositions de recherche prioritaires à partir de l'évaluation scientifique réalisée par le Conseil scientifique et de mettre en place des actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme.

Le **Conseil scientifique** (CS), présidé par Meriem Fournier a pour missions de formaliser les orientations stratégiques définies par le CO en termes scientifiques, de préparer les textes appelant la communauté scientifique à des propositions de recherche, d'expertiser les réponses, d'évaluer les résultats des projets et de proposer et mettre en œuvre des actions d'animation et de valorisation du programme. L'avis d'experts extérieurs peut être sollicité sur des propositions de recherche portant sur des domaines scientifiques ou techniques relevant de leurs disciplines.

L'animateur scientifique (GIP ECOFOR) appuie l'administration dans la gestion, l'animation et la valorisation du programme.

Pour finir, le secrétariat permanent est composé du président du Conseil scientifique, du responsable du programme au sein du MEDDE et de l'animateur scientifique. Ce secrétariat est chargé de préparer le travail des instances et de mettre en œuvre leurs décisions.

MODES D'ACTION DU PROGRAMME

Le programme BGF tire son efficacité d'approches de recherche favorisant le partenariat avec les gestionnaires et utilisant des méthodes permettant des généralisations de résultats.

Des approches de recherche variées

L'excellence scientifique des propositions et leur pertinence finalisée sont des objectifs qui doivent être atteints aussi bien dans la formulation des projets que dans celle des résultats. **Les recherches sur des terrains associant de manière forte chercheurs et parties prenantes (décideurs, gestionnaires et usagers) et dépassant un simple niveau empirique par des conceptualisations, des modélisations ou des développements méthodologiques doivent ainsi constituer la spécificité du programme.** Ce partenariat doit reposer sur bien plus que la juxtaposition d'intérêts et la mise à disposition de moyens. Il doit notamment inclure un travail en amont sur la définition des objectifs de l'étude (traduction en questions de recherche, la conceptualisation d'itinéraires de valorisation, etc.). Afin de faciliter ce travail, **une page du site internet du programme**³ (cf « Une animation de programme ») **rassemblera les manifestations d'intérêts de parties prenantes souhaitant s'associer à des équipes de recherches dans le cadre de cet appel.**

³<http://bfg.gip-ecofor.org/index.php? sujet=collaborations>

Le programme souhaite favoriser l'ouverture à des équipes de recherche nouvelles. Les équipes de recherche qui n'auraient que peu d'expérience et de connaissance du monde forestier et de sa biodiversité sont fortement encouragées à s'investir dans ce travail en amont. Même s'il n'est pas complètement abouti au moment du dépôt du projet, **l'animation du programme** (Cf. ci-dessous) **pourra les aider à améliorer la qualité de leur partenariat en cours de projet.**

La projection dans le futur peut être appuyée par diverses approches : modélisations utilisées à des fins prospectives illustrant par exemple les incertitudes et l'impact de différents scénarios de gestion sur la biodiversité (toutes proportions gardées, à l'image des scénarios de type GIEC), généralisation des résultats et appréhension des temps longs de la dynamique via des approches multi-sites et de substitutions temps-espace, le développement d'analyses comparatives aux niveaux national et international et l'application des méthodes de méta-analyse.

Une animation de programme

Le programme BGF vise à favoriser les échanges entre chercheurs, et entre chercheurs, gestionnaires, décideurs et usagers en créant notamment une dynamique entre les différents projets et les membres des Conseil scientifique et Comité d'orientation. Cette dynamique se concrétisera par des **valorisations collectives** : rédaction d'articles de synthèse scientifiques ou de vulgarisation, formations autour du transfert de méthodes ou de connaissances (entre chercheurs ou entre chercheurs et parties prenantes), bases de données communes entre projets, expertises, actions de communication etc. La mise en relation des approches centrées sur des territoires ou des situations écologiques particulières semble également essentielle pour encourager des approches génériques. **Des activités collectives au niveau du programme sont donc organisées et représentent deux à quatre journées dans l'année environ.** Les frais de déplacements correspondants doivent être prévus dans les budgets des projets. Ces activités sont non seulement des actions de communication sur les projets, c'est le cas des séminaires de lancement et de clôture, mais aussi des ateliers thématiques pour échanger, ouvrir les points de vue et stimuler les valorisations collectives. Ces activités ne préjugent pas de celles pouvant venir structurer chaque projet.

Les équipes postulantes doivent en être conscientes et s'engager à y assister si elles sont retenues, non seulement en tant qu'acteurs mais autant que possible en tant que force de proposition.

Afin de favoriser les échanges entre chercheurs, gestionnaires, décideurs et usagers dès la phase de formulation des projets de recherche, une page du site internet du programme⁴ rassemblera les manifestations d'intérêts de porteurs d'enjeux souhaitant participer à des projets BGF en proposant, par exemple, des terrains d'étude. Cette section comportera les contacts des porteurs d'enjeux souhaitant s'associer à des équipes de recherches, un résumé succinct des thématiques et questionnements couverts par cet appel sur lesquels porterait la collaboration ainsi que toute information jugée utile par le porteur d'enjeux.

Nous encourageons les porteurs d'enjeux de toute nature à manifester leur intérêt auprès de l'animation du programme. Nous invitons les équipes de recherche à consulter cette section du site qui sera régulièrement mise à jour tout au long de la période d'ouverture de l'appel.

MODALITÉS DE SOUMISSION ET D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Soumission

Les projets financés par le MEDDE devront être collaboratifs, associant des équipes et des disciplines susceptibles de contribuer utilement à la réflexion. Les projets associant des organismes du Réseau Scientifique et Technique (RST) du MEDDE avec des acteurs extérieurs au RST, ainsi que les partenariats entre organismes publics de recherche et acteurs privés seront particulièrement appréciés.

⁴<http://bgf.gip-ecofor.org/index.php? sujet=collaborations>

Le présent appel est ouvert à toutes les équipes de recherche françaises, quels que soient leur institution d'appartenance et leur statut (public / privé). Les équipes de recherche étrangères sont éligibles à un soutien financier à condition d'être partie prenante dans une proposition coordonnée par une structure de recherche française, d'accepter les modalités de subvention propres au MEDDE et que la plus-value de la présence de ces équipes comme partenaires du projet soient clairement présentées (par exemple : modalités de mise en œuvre de cohérences transfrontalières).

L'appel ne sera ouvert qu'aux projets concernant de manière principale les écosystèmes forestiers français, outre-mers compris.

Les modalités de soumission sont précisées en annexe.

Évaluation

Les propositions reçues feront l'objet d'une évaluation par des experts spécialistes des différents champs de l'appel à propositions de recherche, avant d'être soumises au conseil scientifique (voir organisation du programme ci-après) qui classera les offres selon leur valeur scientifique.

Les critères d'évaluation des projets par les experts sont les suivants :

- Intérêt scientifique et caractère innovant du projet par rapport à l'état de l'art international, aux références bibliographiques sur le sujet et au positionnement stratégique par rapport à d'autres projets.
- Qualité scientifique et technique du projet et qualité de la démarche et de la méthodologie. Approche interdisciplinaire, articulations effectives ou potentielles entre les différentes disciplines impliquées.
- Constitution du consortium : références de l'équipe et adéquation des compétences réunies au programme de travail (travaux antérieurs, liste de publications, implication de doctorants dans le projet, ...), management du projet, ouverture internationale
- Faisabilité : adéquation des moyens aux objectifs et cohérence des délais et des budgets par rapport au programme de travail proposé.

La durée moyenne des projets attendus est de 36 mois (24 mois minimum, 42 maximum), et les budgets moyens demandés de 90 k€ environ sans minimum ou maximum. La part de contribution sur ressources propres des organismes qui sollicitent des subventions sera examinée.

- Dimensions nationale, régionale et internationale, et les échelles d'élaboration et de mise en œuvre des actions publiques.
- Caractère opérationnel et transférable des résultats attendus, modalités d'interaction avec les acteurs. Capacité à générer des enseignements généraux à partir de l'étude de cas.
- Valorisation envisagée auprès de la communauté scientifique et des acteurs de l'action publique.

Les propositions seront ensuite présentées au Comité d'orientation du programme. Celui-ci, s'appuyant sur l'analyse du Conseil scientifique, sélectionnera les propositions en fonction de leur intérêt pour l'action publique, de la cohérence globale du programme et d'un souci d'équilibre entre les deux axes de l'appel. La sélection des projets retenus pour financement par le MEDDE dépendra du budget définitif consacré à l'appel à propositions de recherche.

Productions attendues

Outre les produits de valorisation académiques ou opérationnels prévus pour chaque projet, les équipes financées dans le cadre du programme auront à remettre :

- un rapport intermédiaire ;
- un rapport final ;
- une synthèse à destination des gestionnaires .

Le rapport intermédiaire fera le point sur l'avancement du projet de recherche, en mettant notamment en évidence les ajustements par rapport au projet initial, les difficultés rencontrées et, le cas échéant, les résultats provisoires.

Le rapport final décrira de façon détaillée le déroulement et les résultats du projet. Il comportera notamment :

- une description des questions et de la méthode de recherche,
- la présentation et la discussion des résultats obtenus,
- la mise en perspective des résultats du projet par rapport à l'état des connaissances et aux enjeux pour l'action publique

Le rapport final comprendra en outre une liste des publications issues du projet. Ce texte sera accompagné de tout élément annexe jugé utile : texte(s) complémentaire(s), iconographie, documents multimédias, tirés à part des publications etc.

Le rapport final sera accompagné d'une note de synthèse à destination des gestionnaires rédigée selon un format normalisé (10 pages maximum) qui comportera un résumé court (une demi-page maximum) en français et en anglais ainsi qu'un résumé long (deux pages maximum) en français.

Engagement des équipes

Si le projet est retenu par les instances du programme, en l'état ou sous réserve de modifications, le porteur de projet recevra un courrier du MEDDE lui signifiant que son projet est sélectionné. Il disposera alors **d'un mois** pour présenter l'ensemble des éléments nécessaires à la contractualisation. Passé ce délai et bien qu'ayant été retenu, il ne pourra plus prétendre à un quelconque financement.

Les équipes retenues s'engagent à participer aux activités organisées dans le cadre de l'animation du programme (Cf. *une animation de programme*) ainsi qu'à des séminaires publics organisés par les financeurs sur le thème de leur recherche. Elles s'engagent en outre à signaler leur participation à des communications et/ou publications en relation avec leur projet.

Pour plus de détails, se reporter au site du programme BGF <http://bgf.gip-ecofor.org/>

Calendrier

Date de publication	13 novembre 2013
Date limite de réception des projets	23 février 2014 minuit
Évaluation par les instances du programme	Avril 2014
Finalisation des dossiers de demande	Juin 2014

Les équipes sélectionnées présenteront leurs projets lors du colloque final BGF 2010-2013 qui aura lieu les 5 et 6 juin 2014 à Nancy.

Contacts

Nom	Courriel	Téléphone
Jurgis SAPIJANSKAS	Jurgis.sapijanskas@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 75 81
Viviane APPORA	viviane.appora@gip-ecofor.org	01 53 70 21 77

ANNEXES

I – Modalités de soumission

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle prescrit (A/ Récapitulatif de la proposition, B/ Descriptif de la proposition et C/ Annexe financière) et doivent parvenir :

- **Sous forme papier, en document recto-verso, sans couverture cartonnée ou plastifiée au plus tard le 23 février 2014 (le cachet de la poste faisant foi)**

En 2 exemplaires à

et **En 5 exemplaires à**

Jurgis Sapijanskas

Viviane Appora

MEDDE
CGDD/DRI/SR
1 Place des degrés
Tour Voltaire - Bureau 4.58
92055 - La Défense Cedex

GIP ECOFOR
c/o CIRAD
42, rue Scheffer
75116 Paris

- **et en version électronique (de préférence au format PDF non verrouillé)**

au plus tard le 23 février 2014 à minuit aux adresses :

jurgis.sapijanskas@developpement-durable.gouv.fr

et

viviane.appora@gip-ecofor.org

Dès la phase de constitution de la proposition, il est recommandé aux soumissionnaires de consulter si besoin :

Nom	Courriel	Téléphone
Jurgis SAPIJANSKAS	Jurgis.sapijanskas@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 75 81
Viviane APPORA	viviane.appora@gip-ecofor.org	01 53 70 21 77

II – Modèle de présentation d'une proposition de recherche

A) RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION

3 pages maximum sur papier à en-tête du soumissionnaire

Titre du projet et Axe(s) de l'appel à propositions de recherche concerné(s)

Rappeler en titre « réponse à l'APR BGF » .

Responsable/Coordinateur scientifique

Nom, prénom, titre, fonction, organisme, adresse, téléphone, télécopie, e-mail.

Résumé de la proposition

Préciser les objectifs, les politiques publiques concernées, les hypothèses formulées, les méthodes, les terrains concernés, les résultats attendus, le calendrier de travail, l'articulation avec les programmes régionaux, nationaux et européens.

Souligner les mots-clés (5 à 10).

Partenaires du projet

Composition de l'équipe scientifique (chercheurs, organismes et cadre juridique), du réseau sur lequel elle s'appuie et modes de coordination. **La signature des partenaires est demandée.**

Durée

Budget prévisionnel total

Participation demandée au MEDDE.

Organisme(s) co-financeur (s) et montants alloués (assurés et/ou prévus).

Organisme gestionnaire des crédits.

B) DESCRIPTIF DE LA PROPOSITION

Au maximum 15 pages

Doivent être abordés :

Justification de la proposition de recherche

Situation actuelle du sujet, étude bibliographique (nationale et internationale) commentée, originalité scientifique et intérêt pour l'action publique.

Exposé de la proposition

Objectifs, résultats attendus et aspects innovants.

Plan de la recherche (hypothèses, méthodes, calendrier d'exécution et échéancier des livrables).

Sites et cas retenus, échelles de travail.

Articulation avec des projets achevés, en cours ou prévus sur le même thème.

Valorisation envisagée (valorisation scientifique, transfert aux utilisateurs potentiels, résultats attendus pour la gestion ...).

Composition de l'équipe : organismes (adresse, téléphone, télécopie, e-mail), personnes impliquées (nom, prénom, titre, fonction et pourcentage de temps affecté au projet), répartition des responsabilités et tâches dévolues (la signature des personnes impliquées est souhaitée), modalité de coordination et d'animation du projet. Un tableau concernant l'engagement des participants comportant leur nom, leur organisme et leur signature sera remis.

Expérience des équipes dans le domaine considéré (publications, projets sur des thèmes voisins, responsabilités...).

Contacts prévus avec d'autres organismes français et étrangers travaillant dans le domaine considéré ; partenariat envisagé avec des administrations, des acteurs ou des professionnels et modalités de coordination.

C) ANNEXE FINANCIERE

Document à présenter selon le modèle téléchargeable sur le site du programme⁵

Elle présente le budget global et la répartition entre les équipes concernées ainsi que le plan de financement : auto financement des organismes, autre(s) financement(s) (préciser s'ils sont obtenus ou attendus), subvention demandée au MEDDE.

Elle devra notamment préciser :

la rémunération des personnels éligibles : CDD et vacations (nombre et coût unitaire ou montant total par an et par personne) ;

les frais de laboratoire et les missions prévues (y compris la participation aux séminaires du programme) ;

les dépenses d'équipement et de sous-traitances ;

les frais généraux et frais de gestion.

⁵<http://bgf.gip-ecofor.org/>